



Comité technique ministériel 1^{er} septembre 2020 Les OPA présents, continuent à se battre

Quand on veut on peut, quand on peut on doit !

Montreuil, le 4 septembre 2020

Le SNOPA-CGT toujours décidé à continuer à défendre les OPA. Présent au comité technique ministériel du 1^{er} septembre 2020 en vue de défendre les amendements CGT (plus de 200 au total avec les autres OS) déposés notamment contre la fin des CCOPA.

Si un texte fait couler beaucoup d'encre, ce sont bien les lignes directrices de gestion (LDG) déclinaison de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Manuel d'enterrement des CAP-CCP et CCOPA, destiné aux chefs de service en vue de gérer les agents à leurs convenances sans concertation des instances officielles et des représentants du personnel.

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers ne devaient pas échapper aux règles des LDG, mais c'était faire abstraction de l'article 4 du décret statutaire des OPA qui fixe les prérogatives en termes de promotions et de recrutements. En référence à cela nous avons porté les amendements afin de faire respecter nos textes et d'écarter les OPA mais aussi les autres ouvriers d'État du champ d'application des LDG

*Souvenez-vous en 2019 c'était le 18 juillet, la modification du décret statutaire des OPA avec comme élément majeur la suppression de tous les articles relatifs aux recrutements. Ce qui signifiait en clair la **fin des OPA** !. Nous avons tenu et fait reculer l'administration.*

Aujourd'hui c'est un processus de gestion qui vise à ne plus tenir compte de l'avis des CCOPA. L'avis du CTM était requis pour intégrer les OPA dans le champ d'application des LDG, cela devait concerner tout les Ouvriers d'État (OE IGN, OE Aviation civile et météo, OPA).

L'administration recule et renonce à imposer les LDG aux OPA et autres ouvriers d'État du ministère et accepte les amendements des organisations syndicales.

Les Commissions consultatives des OPA (CCOPA) restent.

Une bataille de gagnée, mais n'oublions pas que le grand chantier reste celui de l'évolution des règles statutaires avec impérativement comme préalable : La reprise de l'embauche des OPA sur les missions techniques de sécurité et de maintien du patrimoine pour le bien de tous. L'enjeu sera également pour l'administration de modifier le décret statutaire OPA de 1965 et notamment les prérogatives des CCOPA pour les caler sur les LDG.

Une fois encore, nous avons freiné la machine mais nous ne l'avons pas stoppé. La rencontre avec la ministre le 8 septembre sera le moment de poser les bases pour que les OPA aient un avenir avec des recrutements, des missions, des métiers, des emplois et surtout des salaires à hauteur de leurs qualifications et compétences.

Rendez-vous aussi le 17 septembre pour défendre le service public, pour l'augmentation de nos salaires par le point d'indice et l'amélioration de nos conditions de travail

Vous pouvez compter sur le SNOPA CGT pour défendre les OPA !